

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1138

présenté par  
M. Bazin et M. Door

-----

**AVANT L'ARTICLE 1ER A**

À la fin de l'intitulé du titre I<sup>er</sup>, supprimer les mots :

« sans s'affranchir de nos principes éthiques ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette modification du titre s'impose. En effet, il semble que les adaptations législatives prévues dans le Titre I s'affranchissent des principes éthiques au fondement de la bioéthique à la française.

Ainsi les dispositions prévues par le Gouvernement au Titre I peuvent diminuer l'effectivité du respect de ces principes.